

## La lutte contre la processionnaire du chêne au lac de Bairon



### Le Chesne

Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise  
Département des Ardennes

180 000 visiteurs par an

40 000 baigneurs

La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) des étangs de Bairon s'étend sur 219 hectares

### DESCRIPTION DU SITE

**Niché au cœur des Ardennes, entre les communes de Bairon et ses environs et de Sauville, le lac de Bairon, d'une superficie de 120 hectares, est constitué de deux étangs séparés par une digue : le vieil étang et sa roselière, transformés en réserve naturelle, et une retenue d'eau destinée aux activités nautiques et à l'alimentation en eau du canal.**

Plusieurs activités sont proposées sur le site avec la présence d'aires de jeux, de sentiers de promenades et divers sports nautiques. Il y a la présence d'une plage de sable de plus de 5 000m<sup>2</sup> permettant la baignade des visiteurs. Des zones de pique-nique et barbecue, points de petite restauration et glaciers sont aussi proposés. Des hébergements variés et originaux sont accessibles sur le site qui accueille près de 200 000 personnes par an, dont plus de 40 000 baigneurs profitant du lac.

Le Conseil Départemental des Ardennes coordonne l'aménagement et la promotion du site. Il assure également l'entretien et la sécurité de la baignade et de la navigation.

### GENESE DU PROJET

Historiquement, les Ardennes ne semblaient pas être concernées par les pullulations de chenilles processionnaires du chêne. En 2019, une vague de pullulations sans précédent dans la région va entraîner l'apparition du phénomène jusqu'aux Ardennes et a provoqué de nombreux impacts sanitaires dus à leur présence importante d'une part et leur apparition dans des zones où les gestionnaires n'étaient pas préparés.

Au printemps 2019, plusieurs cas d'urtications sont observés sur le site de Bairon. C'est une période à laquelle de nombreuses sorties scolaires sont organisées et de très nombreux cas commencent à émerger aux abords de la plage. Le phénomène prend de l'ampleur, les urtications se multiplient et les processionnaires sont rapidement identifiées responsables du problème. La presse et les réseaux sociaux commencent à se faire le relais de la nouvelle et cela conduit à la fermeture du site pour une durée d'un mois afin de gérer la crise sanitaire et permettre la réouverture du site dans de bonnes conditions.

## L'ACCOMPAGNEMENT

Afin de trouver des solutions rapidement, une collaboration se met naturellement en place entre les services du Conseil Départemental et FREDON Grand Est, qui avait émis quelques préconisations lors de l'épisode de 2019. Elle aboutit à la mise en place d'un plan d'actions sur le site de la plage du lac de Bairon dès 2020, identifiée comme la principale zone de présence de chêne et où les urtications ont été massives, les baigneurs étant peu vêtus.

### Mieux penser la gestion de ses espaces

L'analyse des enjeux posés par les problématiques de chenilles processionnaires dans la zone de la plage a conduit à distinguer deux cas : un cas de tolérance « zéro » où les contraintes de fortes expositions et forte fréquentation de la plage exigent l'éradication des populations et un cas où la présence de faibles niveaux de populations peut être acceptée par les riverains et promeneurs fréquentant le lieu.

### La lutte sylvicole dans la zone de tolérance « 0 »

La lutte prophylactique par abattage d'un arbre infesté de manière récurrente a été la solution de lutte contre la processionnaire du chêne retenue pour la zone de tolérance « zéro ». Une description préalable du peuplement forestier de la zone touristique du lac de Bairon a été réalisée par les services du Conseil

Départemental des Ardennes, dans l'objectif d'identifier les arbres à abattre.

Seuls les arbres situés sur les zones soumises à forte activité touristique ont donc été coupés afin de circonscrire la problématique à un secteur éloigné de la plage et de zones d'activité, le long d'emprise technique (accès du barrage, station d'épuration, ...). Cela évitait aussi de couper trop d'arbres une année et limiter les impacts visuels de ces interventions. Des plantations d'autres essences étaient envisagées pour combler les manques.

Ces ajouts n'ont finalement pas été réalisés car la coupe sélective a permis un éclaircissement qui a revalorisé certains individus, la plage et le paysage. L'abattage des arbres, qui est un sujet sensible, a été accompagné de communication à destination du grand public sur la gestion durable des espaces boisés.



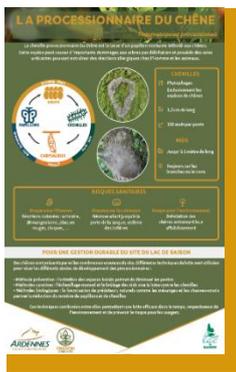
**Zone de la plage du lac de Bairon.** L'aire boisée a été séparée en deux pour la gestion des chenilles processionnaires (En rouge, zone de non-tolérance – en bleu, zone de présence tolérée)

## Le plan d'actions dans la zone de tolérance

La zone de tolérance a été réduite à une seule zone où un plan d'actions a été mis en place. Il se décline en trois axes dont les objectifs sont de limiter l'impact des chenilles processionnaires sur la santé humaine :

- o **Axe 1** : prévention et sensibilisation
- o **Axe 2** : surveillance
- o **Axe 3** : lutte préventive et curative

## La prévention



Cet axe a pour objectif de mieux informer les différents publics qui peuvent fréquenter les lieux afin qu'il y ait une meilleure compréhension du problème. Pour cela, un panneau a été implanté sur le site afin de sensibiliser à la problématique des processionnaires et les méthodes de lutte employées

sur le site. Une formation du personnel du site a aussi été réalisée pour que les gestionnaires comprennent mieux les enjeux, les points de vigilance et mettre en place des procédures de surveillance adaptées.

## La surveillance

L'objectif est d'observer les traces de présence de chenilles afin de confirmer leur présence sur les arbres et d'agir au bon moment. La plupart du suivi peut se faire par observation directe du débourrement des chênes (avril) qui déclenche la reprise d'activité des chenilles. Les interventions les ciblant sont à programmer dans les 2-3 semaines suivantes pour maximiser l'efficacité (sur chenilles actives, au stade le plus précoce possible).

En fin de saison, des vieux nids peuvent se décrocher et tomber au sol, notamment après des passages pluvieux. La zone est prospectée régulièrement pour ramasser les nids qui peuvent garder leur pouvoir urticant.

## Surveillance par l'utilisation de pièges phéromonaux



Des pièges phéromonaux ont été disposés sur le site durant les périodes de vol des papillons dans l'objectif de créer un indicateur permettant d'apprécier la

fréquentation du lieu par les papillons et anticiper les populations de chenilles de l'année suivante. La faible attractivité des phéromones n'a pas permis de créer cet indicateur de surveillance.

## La lutte

Les méthodes ont été combinées dans l'objectif de viser les différents stades du cycle de vie des processionnaires du chêne pour une lutte efficace dans le temps, la plus respectueuse possible de l'environnement et permettant de prévenir le risque.

## L'échenillage manuel

Il s'agit de prélever les nids/plaques pour limiter les risques sanitaires liés à la présence de poils en les décrochant de l'écorce grâce à des outils à main. Cette technique pouvant être lourde à mettre en œuvre, notamment sur grands arbres où il faut grimper/s'équiper de nacelle, elle est plutôt à réserver aux périodes de faibles présences, lorsque seulement quelques nids sont présents ou aux opérations de rattrapage lorsque les autres méthodes n'ont pas été suffisantes.

## La lutte microbiologique

Il s'agit de pulvériser une préparation de bactéries afin de tuer les chenilles et ainsi éviter la production de poils urticants. Le produit agit par ingestion : les bactéries dégradent l'intestin, stoppent l'alimentation et entraînant la mort de leur hôte. Ce traitement est particulièrement intéressant lors de phases épidémiques et que la totalité des arbres sont touchés par la présence de chenilles.

## La favorisation de la prédation



Des nichoirs à mésanges et gîtes à chauves-souris ont été installés sur le site car ces prédateurs peuvent contribuer à réguler les populations de processionnaires. Ces installations ont été fabriquées par l'ESAT les Compagnons de l'Argonne et ont été posés lors d'une animation réalisée par la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois. 10 nichoirs et 4 gîtes ont été installés.



La pose a été combinée à de la communication sur site pour sensibiliser le grand public. Ces installations seront surveillées et entretenues tous les ans.

## Les clés

### DU SUCCES

- Un bon diagnostic initial de la zone a permis de mettre en place une pression de gestion adaptée au niveau de risque pour la santé humaine. Ceci sera possible en associant les mesures de gestion ciblant directement le ravageur à des mesures d'information du public
- La mise en place d'un plan d'actions complet permet de déployer un panel d'outils variés répondant chacun à des besoins différents. Chaque technique utilisée seule n'offre pas un niveau de protection et d'alerte suffisant. Pour limiter l'impact sanitaire et/ou diminuer les niveaux de populations, il est recommandé d'associer plusieurs de ces outils dans stratégie de gestion adaptée au contexte et aux moyens disponibles.

### Points de VIGILANCE

- La nécessité d'une surveillance régulière de l'espèce, dès les premiers stades au mois d'avril. La survenue des pullulations est compliquée à gérer et nécessiterait de meilleures connaissances biologiques et de meilleurs indicateurs de surveillance afin de pouvoir les anticiper.
- Une protection efficace des agents pour les interventions : celle-ci doit être complète pour éviter le contact des poils avec la peau ou les muqueuses. Ces équipements de protection se composent de masques respiratoires complets, d'une combinaison jetable équipée d'une capuche, de gants et de chaussures scotchées à la combinaison.